

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY  
COMMUNE DE VINAY

Extrait du Registre des ARRÊTÉS DU MAIRE

**Objet : RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION  
RUE DE CHAMPAGNE ET RUE DE BRUGNY**

**Le Maire de la commune de VINAY,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-2 et L. 2213-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2125-1 à L. 2125-6,

Vu la demande de l'entreprise **OPTIMAX TP**, 27 rue Georges Clémenceau 28600 LUISANT, en date du 02 février 2024, pour des travaux de création de poteaux, rue de Champagne et rue de Brugny à VINAY, du 12 février au 12 mai 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

**ARRÊTONS**

**Article 1er :**

L'entreprise **OPTIMAX TP** est autorisée à occuper le domaine public, pour des travaux de création de poteaux, rue de Champagne et rue de Brugny à VINAY, du 12 février au 12 mai 2024.

**Article 2 :**

Cette occupation nécessite les mesures suivantes pendant la durée des travaux rue de Champagne et rue de Brugny :

- **Signalisation pour empiètement sur la chaussée**
- **Interdiction de stationner à tous les véhicules**

**Article 3 :**

La signalisation sera mise en place par l'entreprise **OPTIMAX TP**.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 5 :**

Monsieur le Maire de la commune de VINAY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE, Monsieur Cengiz SARI représentant l'entreprise **OPTIMAX TP**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à VINAY, le 06 Janvier 2024**

LE MAIRE,  
Eric FILAINE

